

D. 2022/1124 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Habilitation du maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville et à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la construction d'un bâtiment de conservation des archives et des collections municipales

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 mémoire esquisse du projet

Dans le cadre de l'ambition «une ville culturelle», la Ville souhaite optimiser la conservation des différents documents et œuvres qu'elle détient au titre des archives municipales et des collections muséales et artistiques.

A cet effet, elle envisage de construire, sur le site de l'annexe mairie située rue de la République, un bâtiment regroupant l'ensemble des archives et des collections municipales dans un seul lieu conçu et dimensionné spécifiquement pour cet usage.

Permettant de mieux répondre aux besoins de conservation de la ville de Nouméa, ce nouveau bâtiment d'une surface de près de 900 m² sera notamment composé des locaux suivants :

- 3 magasins d'archives : représentant un linéaire estimé de 7 000 mètres
- 1 local dédié aux registres : représentant un linéaire estimé de 500 mètres
- 1 local dédié aux collections historiques : 73 m²
- 1 local dédié aux collections d'art : 24 m²
- 1 local d'élimination : 15 m²
- 1 local de tri et désinfection : 12 m²

Ces nouveaux locaux répondront aux normes de conservation en vigueur, notamment en termes de gestion d'hygrométrie, d'isolation thermique, de performance énergétique et de centralisation des équipements. Ils permettront de doter la ville de Nouméa d'une capacité de stockage de ses collections, avec une visibilité supérieure à 30 ans.

Les travaux d'un montant prévisionnel de 280 millions de francs CFP TTC pourraient débuter au 2^{ème} semestre 2023 pour une durée de 15 mois.

Les études ont été confiées au groupement de maîtrise d'œuvre mené par le cabinet d'architecture ARCHIPEL.

Compte tenu de ce qui précède, il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire à :

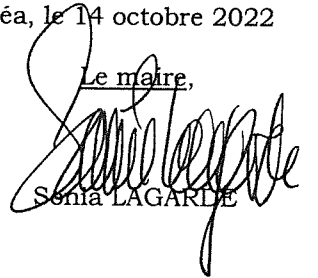
- D'une part, présenter une demande de permis de construire au nom de la commune et signer les actes relatifs à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet, afin d'anticiper l'avancement des études ;

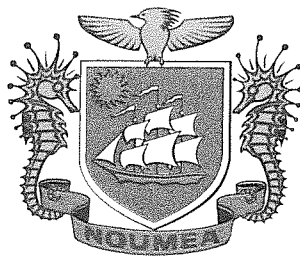
- D'autre part, signer le(s) marché(s) sur appel d'offres ouvert avec le(s) soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour la construction d'un bâtiment de conservation des archives et des collections municipales ainsi que, le cas échéant, tout(s) marché(s) négocié(s) consécutif(s) à la décision de la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 octobre 2022



Le maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/124 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
DATE DE CONVOCATION	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
28.10.2022	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
28.10.2022	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Luc BRUN	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
	Mme	Valérie LAROCHE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
		Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	: 34	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)		M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Davina FAUA
		M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
		Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 1724
habilitant le maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville et à signer le
ou les marchés sur appel d'offres ouvert pour la construction d'un bâtiment de conservation des
archives et des collections municipales

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 03 NOV. 2022

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019
portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/154 du 14 octobre 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable
entendu en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune et à signer les actes relatifs à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction d'un bâtiment de conservation des archives et des collections de la commune de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) sur appel d'offres ouvert avec le(s) soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour les travaux de construction d'un bâtiment de conservation des archives et des collections municipales ainsi que, le cas échéant, tout(s) marché(s) négocié(s) consécutif(s) à la décision de la commission d'appel d'offres.

ARTICLE 3 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la construction d'un bâtiment de conservation des archives et des collections municipales d'une surface totale d'environ 900 m² et l'aménagement d'espaces extérieurs.

ARTICLE 4 /

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à deux cent quatre-vingt millions (280 000 000) de francs CFP TTC. La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBÈRE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

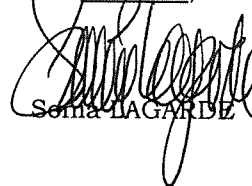
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
PA (DACP)	- 1
D.C.P.R	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

10 NOV. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

HABILITATION MAIRE A PRESENTER DEMANDE DE PC ET A SIGNER MAO OUVERT POUR CONSTRUCTION
BATIMENT ARCHIVES

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-1124 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221103-2022-1124-DE

Date de décision : 03/11/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

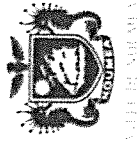
1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

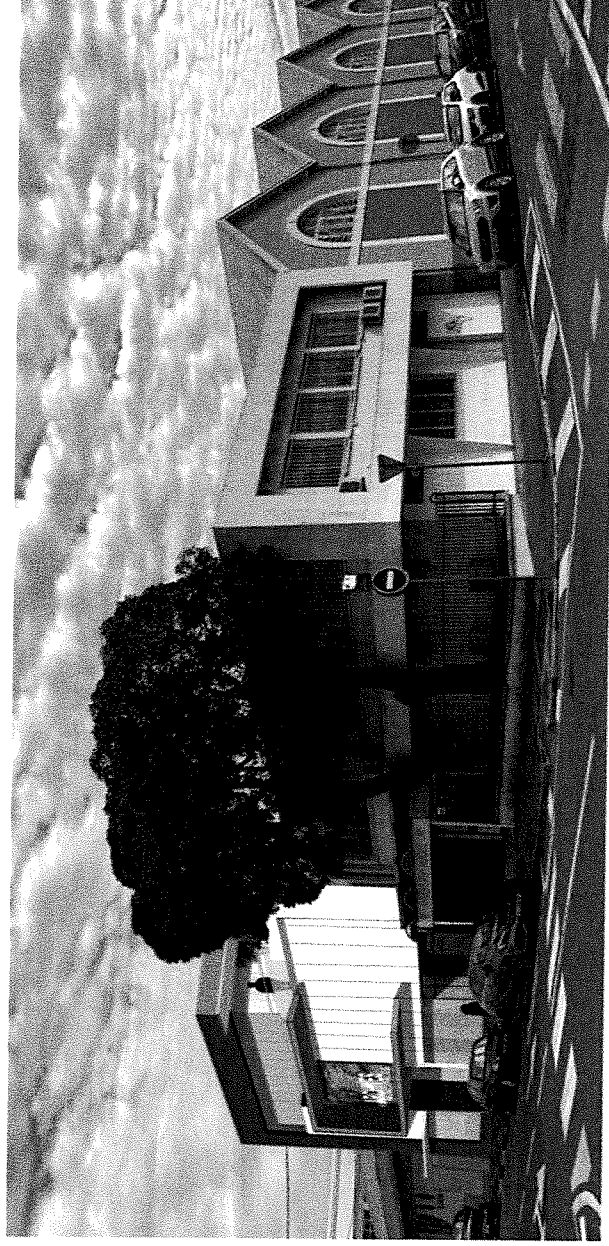
1.1.1. Marchés publics de travaux

1.1.1.3. Marchés publics de travaux d'un montant égal ou supérieur à 100 millions de F.CFP

NOUVELLE CALEDONIE
Ville de Nouméa



ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE NOUMÉA



ESQUISSE - MEMOIRE

AOÛT 2022

ARCHIPEL architectes associés – Mandataire du Groupement
ECEP – STRUCTURES / VRD / CVC / CFO-CFA / PLB
ES2 – Sécurité Incendie

NOTE D'INTENTION

Le projet doit s'implanter dans un secteur patrimonial du Centre-Ville de Nouméa, constitué de petits bâtiments relativement hétérogènes (demi-lune, docks XIXème, bâtis décennies 60, 70 et 80, immeubles plus contemporains). Les hauteurs sur le secteur restent généralement limitées (R+1 à R+3, environ 10 m de haut).

Le foncier retenu est un espace relativement étroit entre l'annexe République de la Mairie de Nouméa et le « bloc » de la Galéria. Dans le cadre de l'opération, l'extension à RDC de l'annexe de la Mairie sera démolie.

Le programme du projet est constitué d'espaces destinés à l'accueil du public, de locaux de travail pour le personnel et de grandes zones de stockage. Il impose aussi une réflexion sur la prise en compte d'extensions futures sur les surfaces de stockage.

Le projet proposé prend le parti de l'intégration urbaine avec un bâtiment limité à R+2 sur rue, mais surtout de l'articulation architecturale avec les bâtiments mitoyens existants. Pour cela un travail de composition des nouvelles volumétries a été fait et intègre pleins/vides, alignements/retraits, transparences/masses.

En termes de fonctionnalité, le projet est composé comme suit :

- Accès piéton public sur la rue de la République
- Accès personnel, logistique, livraison sur cour via l'accès véhicules rue de la République.
- Implantations :
 - RDC : fonctions dédiées au public mais aussi à la logistique Tri – Désinfection – Elimination.
 - R+1 : étage dédié aux stockages (Magasin 1, local Fi, Registres, Collections d'art et historiques)
 - R+2 : étage réservé au personnel avec bureaux, atelier et cafétéria mais aussi au grand stockage du Magasin 2.
 - R+3 : grand stockage Magasin 3 (en option). Le programme demandant l'intégration de possibilités d'extension, il a été convenu d'intégrer dès le projet initial une grande surface de stockage qui pourrait être livrée brut et constituerait une réserve immobilière conséquente aisée à mettre en fonctionnement ultérieurement, sans avoir à prévoir des travaux de surélévation ou d'extension risqués pour un bâtiment d'archives existant.

Architecturalement le bâtiment est scindé en deux volumes principaux reliés par un noyau vertical comportant ascenseur et escaliers, ainsi que l'ensemble des locaux et connexions techniques. Ce noyau se prolonge en toiture-terrasse pour desservir un espace extérieur dédié à l'implantation des groupes froids (volume habillé en résille métallique).

Sur les volumétries, le projet bénéficie d'une orientation vis-à-vis du soleil pertinente. En effet, les grands volumes vitrés, sur rue, dédiés au public et au personnel, sont orientés Sud, donc protégés. Ces espaces vont donc bénéficier d'un éclairage naturel optimum. Le grand volume des deux niveaux des Magasins d'archives, s'implante au Nord et ombrage une partie d'un bâtiment projeté,

Fondations

Le rapport de sol G2AVP (N° FM013 de GINGER LBTP NC) confirme que le futur bâtiment est construit sur l'emprise de remblais maritimes datant du XIX^{ème} siècle. Ces remblais, de qualité très médiocre, imposent d'aller chercher le bon sol par des fondations semi-profondes à profondes type puits ou pieux forés/tubés de 6,00 à 8,00 m de longueur en première estimation.

Par ailleurs, le rapport géotechnique alerte sur la nécessité de prendre en compte d'éventuels tassements différentiels résultant de descentes de charge hétérogènes. Pour cela, le projet est articulé en deux blocs principaux, le premier « léger » à R+2 qui intègre l'accueil du public, les espaces dédiés au personnel et les stockages spécifiques (collections d'art et historiques, registres, Fi, le second « lourd » à R+3 qui superpose les 3 grands magasins d'archives.

Ces recommandations du rapport géotechnique et la nécessité de réaliser des fondations semi-profondes à profondes rendent

ainsi que 5 places de stationnement et l'aire logistique de livraison. Cette dernière est aussi couverte afin de pouvoir assurer les manutentions par tous temps.

Au R+2, l'architecture du bâtiment propose un retrait latéral qui dialogue avec le volume de l'annexe République et créé une terrasse ombragée une grande partie de la journée, dédiée au personnel.

Enfin en couverture, le projet propose des toitures-terrasses afin de pouvoir accueillir des extensions futures sans qu'il soit nécessaire de déposer des toitures et recréer des planchers.

pertinente la réalisation anticipée d'une réserve immobilière importante, en clos /couvert, afin d'optimiser les surcouts induits par ce type de fondation.

De plus, conjugué à une mise en charge progressive du bâtiment (au fur et à mesure de l'augmentation du volume global d'archives) et non pas rapide comme dans le cas d'une extension du bâti, c'est un gage de limitation du risque de désordres futurs.

TABLEAU DES SURFACES

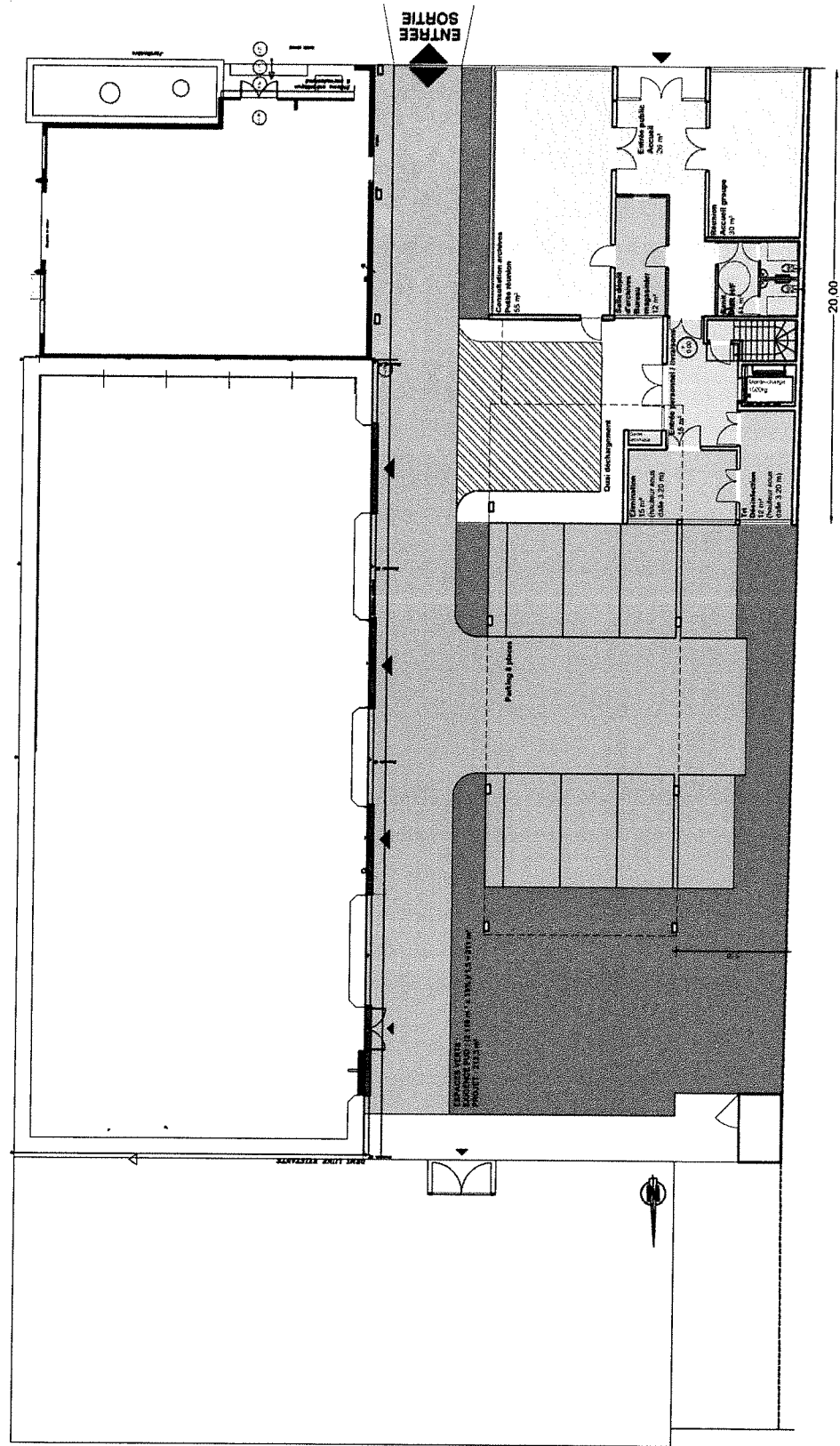
Avec une surface de 884 m², (hors option R+3 et LT CVC extérieurs), les surfaces projet sont conformes au programme (880 m²).

Les surfaces dédiées aux locaux techniques du projet sont pour l'instant des estimations. Ces surfaces seront optimisées lors de l'APD.

NIVEAUX	LOCAUX	SURFACES (m ²)
RDC		
	Entrée du public / Accueil	26
	Consultation archives	55
	Petite réunion	30
	Réunion Accueil groupes	12
	Salle dépôt d'archives	11
	Bureau magasinier	16
	Sanitaires PMR H/F	15
	Entrée personnel / livraisons	12
	Elimination	12
	Tri / Désinfection	177
	SOUS-TOTAL RDC	403
R+1		
	Magasin archives 1	180
	Collections historiques	73
	Registres	55
	Collection d'art	24
	Local Fi	26
	Circulation	24
	LT CVC 01	16
	LT CFA	5
	SOUS-TOTAL R+1	403
R+2		
	Magasin archives 2	180
	Chargé de conservation(bureau, atelier, dépôt)	49
	Bureau double	22
	Cafétéria	21
	Reprographie	13
	Archives courantes	6
	Sanitaires H/F	24
	Circulation	16
	LT CVC 02	5
	LT CFA	336
	SOUS-TOTAL R+2	336
R+3 (option)		
	Magasin archives 3	180
	Circulation	13
	LT CVC 03	22
	SOUS-TOTAL R+3	215
	TOTAL TOUS NIVEAUX	1131

PLANS TOUS NIVEAUX (RDC / R+1 / R+2)

Rue de la
REPUBLIQUE

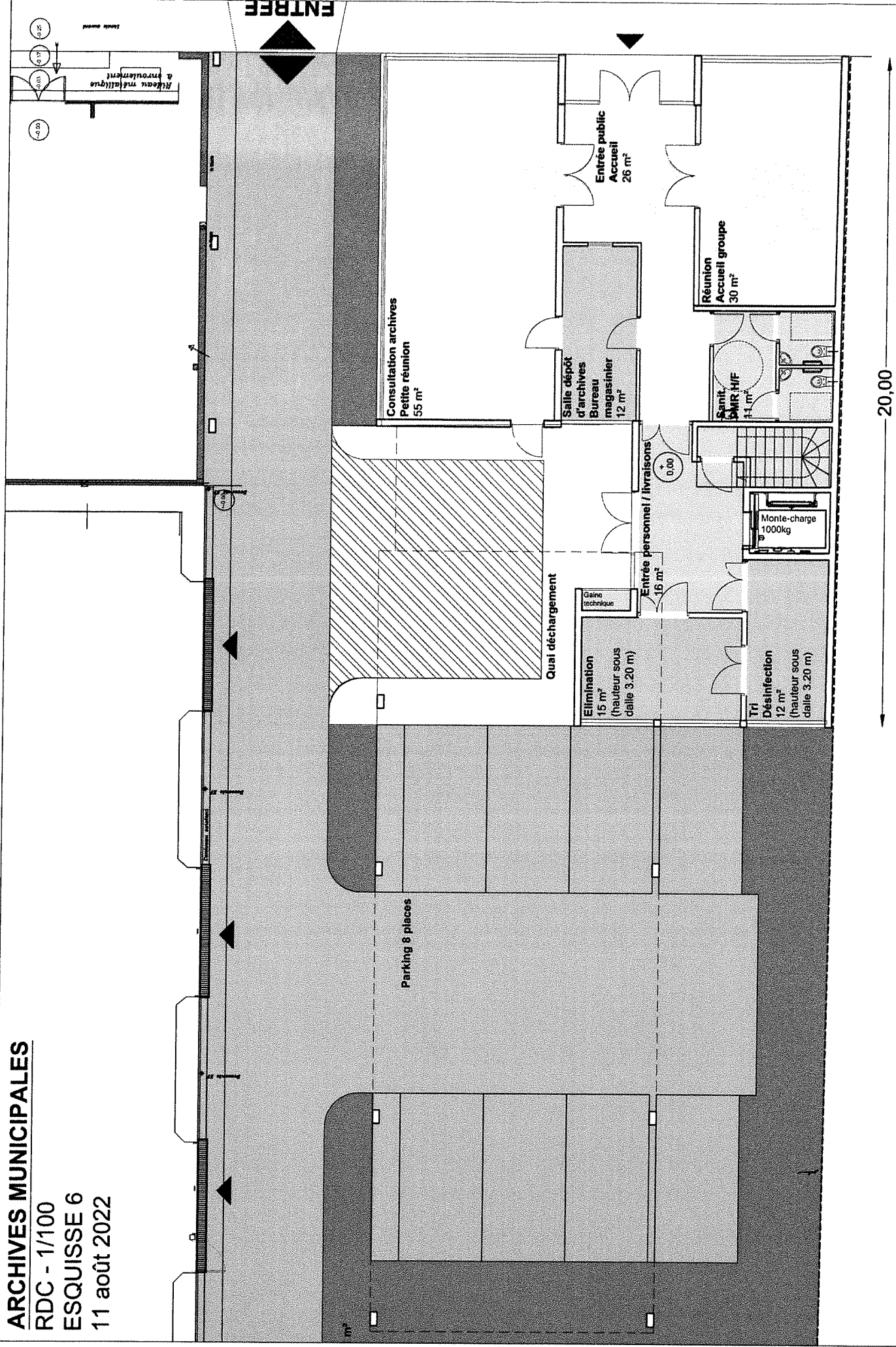


ARCHIVES MUNICIPALES

RDC - 1/100

ESQUISSE 6

11 août 2022



ARCHIVES MUNICIPALES

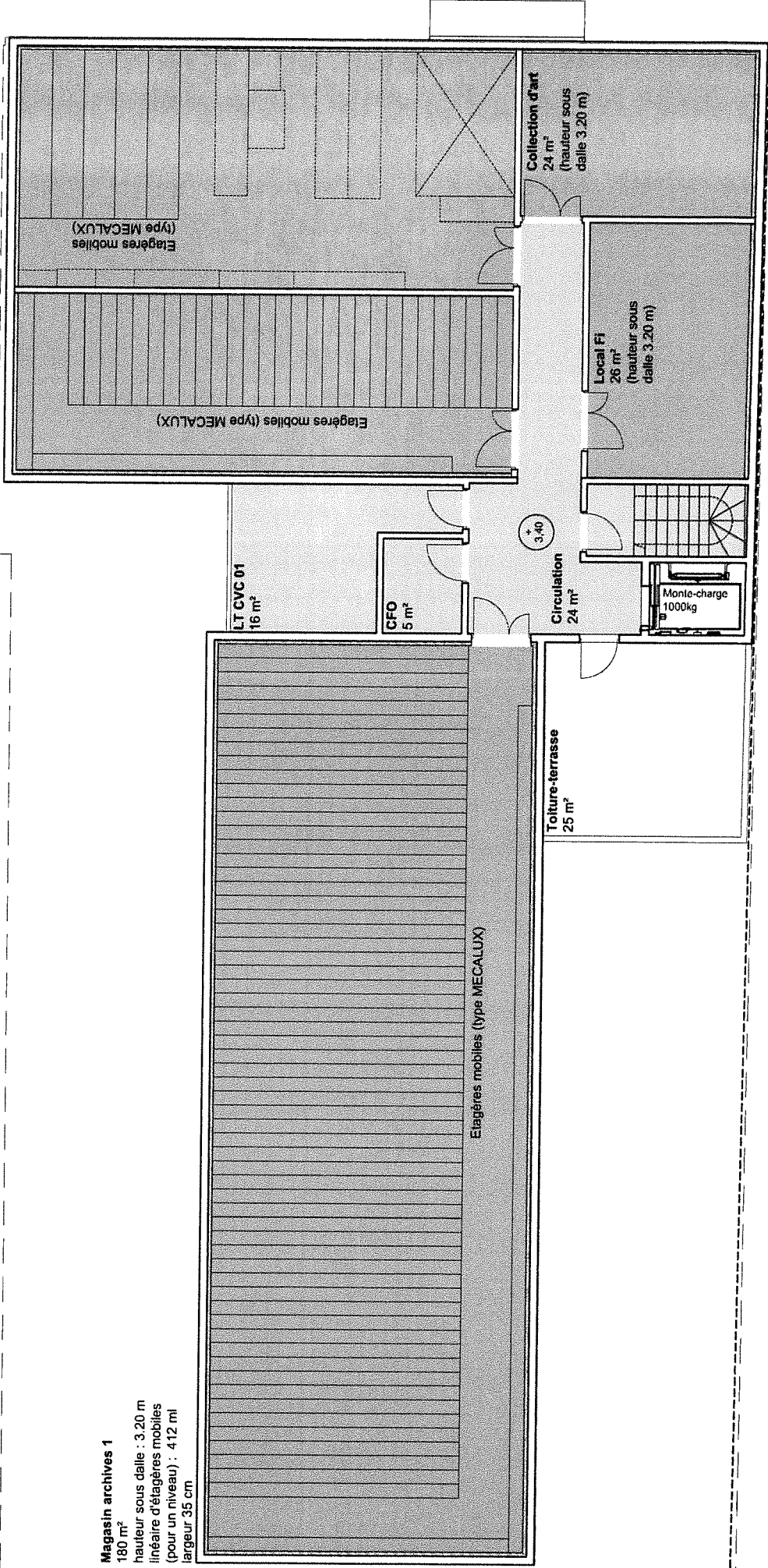
R+1 - 1/100

ESQUISSE 6

11 août 2022

Registres
55 m²
(hauteur sous dalle 3.20 m)
linéaire d'étagères mobiles
(pour un niveau) : 93 ml
largeur 40 cm

Collections historiques
73 m²
(hauteur sous dalle 3.20 m)
linéaire d'étagères mobiles
(pour un niveau) : 21 ml
largeur 90 cm



ARCHIVES MUNICIPALES

R+2 - 1/100

ESQUISSE 6

11 août 2022

Magasin archives 2

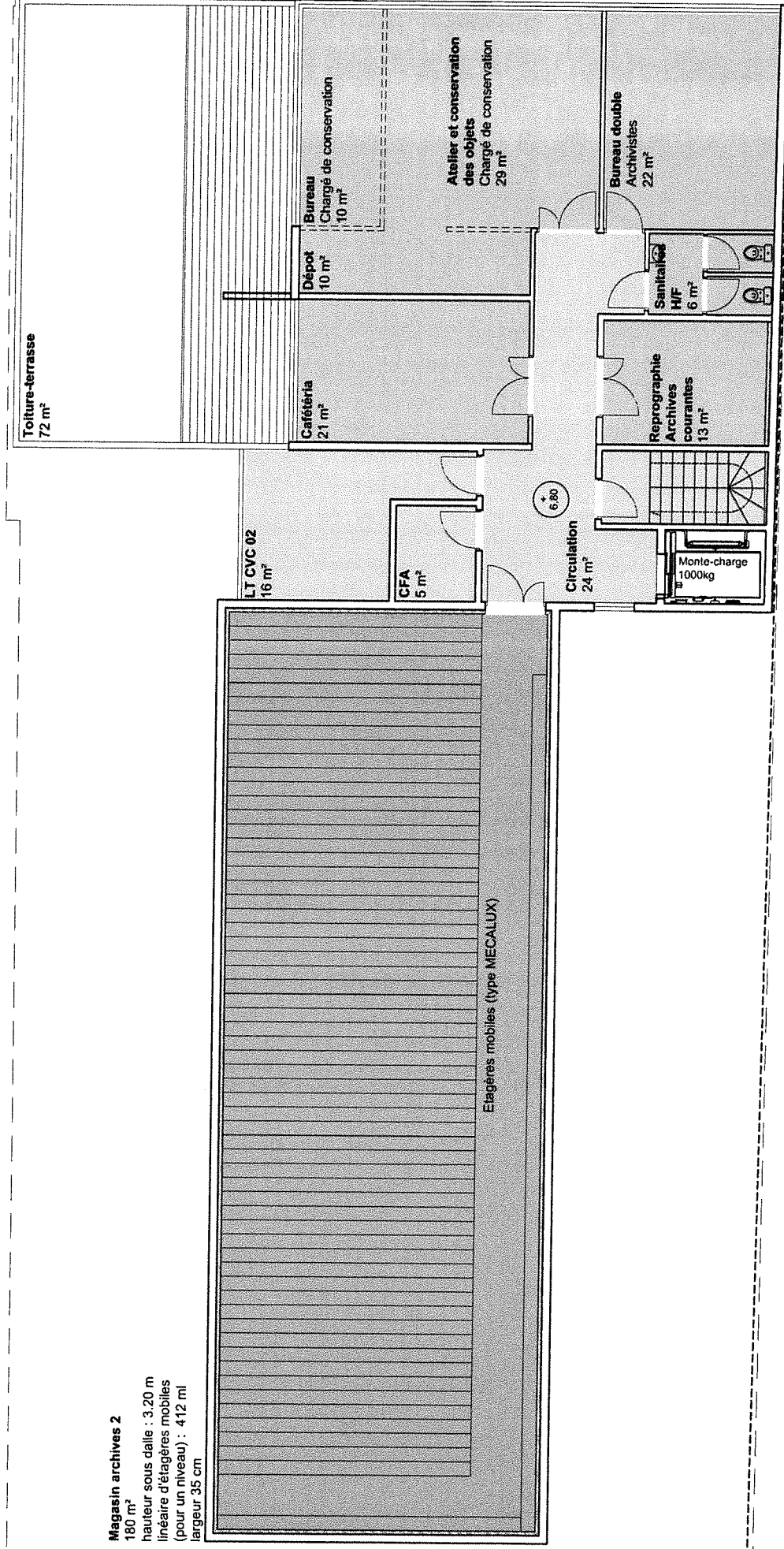
180 m²

hauteur sous dalle : 3.20 m

linéaire d'étagères mobiles

(pour un niveau) : 412 m

largeur 35 cm



ARCHIVES MUNICIPALES

R+3 - 1/100

ESQUISSE 6

11 août 2022

Magasin archives 3

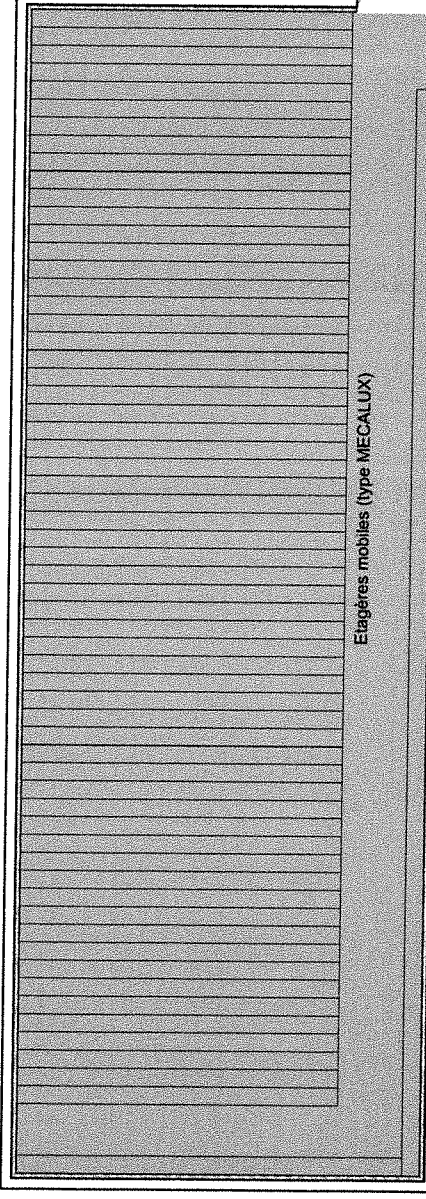
180 m²

hauteur sous dalle : 3.20 m

linéaire d'étagères mobiles

(pour un niveau) : 412 ml

largeur 35 cm



LT CVC 03
22 m²

Toiture-terrasse
extension possible 130 m²

Etagères mobiles (type MECALUX)

Circulation
13 m²

Monte-charge
1000kg

10.20

ARCHIVES MUNICIPALES

MASSE - 1/200

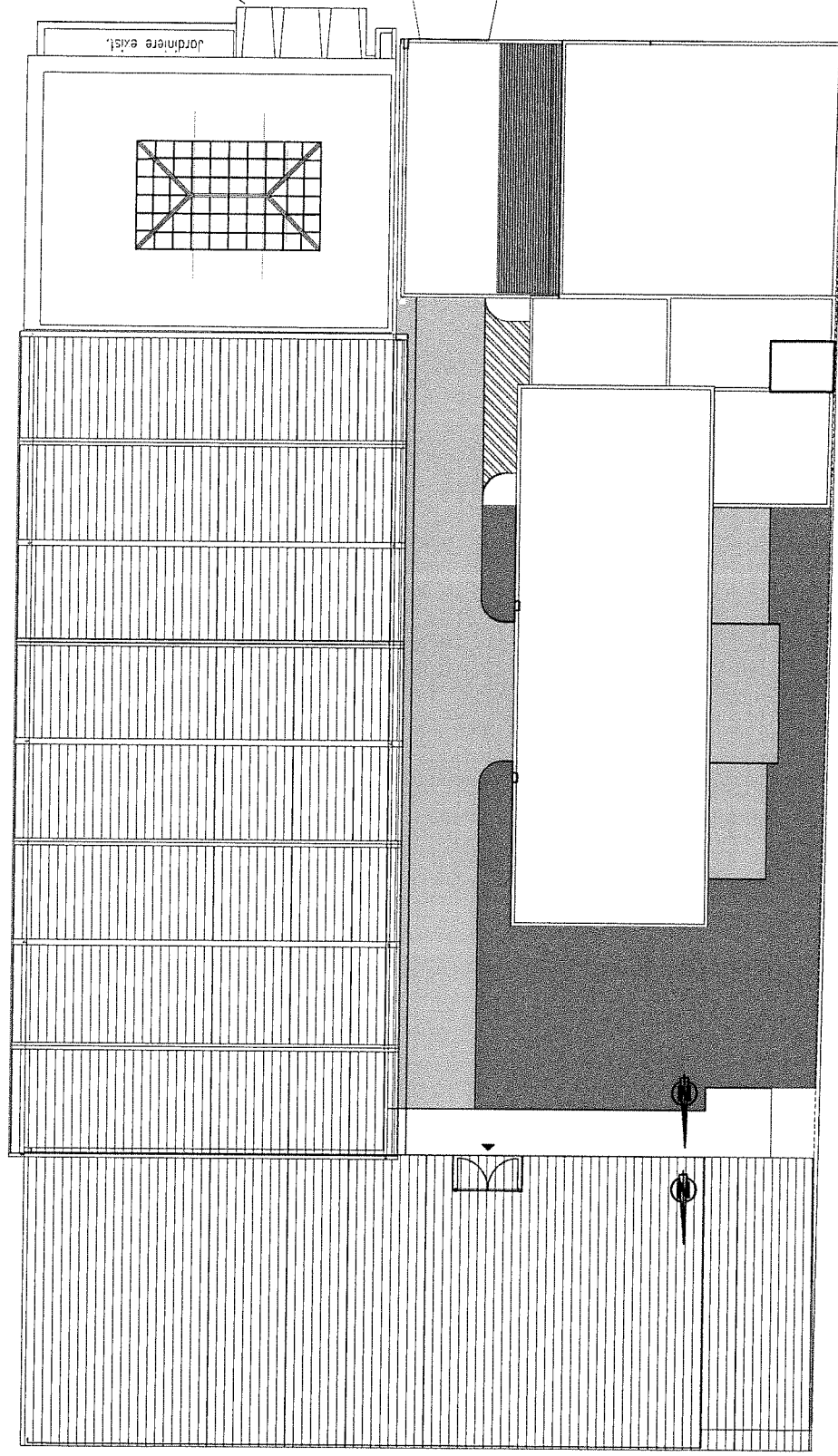
ESQUISSE 6

11 août 2022

Rue du General MANGIN

Rue Paul DOUMER

Rue de la
REPUBLIQUE



PERSPECTIVES D'INSERTION





